



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080026

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/06/2026 15H52 C:005360 I:14751
V/REF : 1067050
V/Email reçu le Mardi 09/06/2026 à 15H52

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02297
IMMEUBLE : ANDRE BREVET -2297
5 a 9, RUE CHARRIN
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 03 Aout 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N9 CHARRIN - LOGEMENT DE MME GRIVET AU 3EME ETAGE -
CONTACTER L'EMPLOYÉE D'IMMEUBLE MADAME BARKA-TEL* 06 52068660*

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REMPLACEMENT D'UNE SONNETTE QUI NE FONCTIONNE PLUS
LE 23/06/2026 A 15:22
MAIL RECU DE MR CARRE
VOUS AVEZ NOTRE ACCORD

Donneur d'ordre : M. A. SANTONI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 11/06 A 08H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME GREVET AU 3EME ETAGE
PRESENCE D'UNE SONNETTE ELECTRIQUE
-IL EST NECESSAIRE DE FAIRE INTERVENIR UN ELECTRICIEN

LE 01/07 A 07H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME GREVET AU 3EME ETAGE
PRISE DE REFERENCE POUR REMPLACEMENT DE LA SONNETTE A BOUTON POUSSOIR
REPLI DU CHNATIER POUR COMMANDE MATERIEL

LE 13/07 A 07H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME GREVET AU 3EME ETAGE
REPLACEMENT DU BOUTON POUSSOIR DE LA SONNETTE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 13/07/26 à 15H22 M. B CARRE

MP LGESTION EMAIL EN CC LE 12/06/26 A 09H49 BRUNO.CARRE@SEMCODA.COM

MP LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 12/06/26 A 09H49 MME J. DEFDAF

PREVOIR L'INTERVENTION D'UN ELECTRICIEN POUR LE REMPLACEMENT DE LA
SONNETTE ELECTRIQUE

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

- LA MAIN D'OEUVRE VOUS SERA FACTUREE HORS PBU AINSI QUE LA FOURNITURE DE LA SONNETTE
- HEURE MAIN D'OEUVRE 75,29€HT

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS
SUITE A DONNER : OUI. LE 01/07/2026 A 08:55

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,50	H.Ouvrier Electricien le 01/07	2	75,29	112,93
0,50	H.Ouvrier Electricien le 13/07	4	75,29	37,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Sonnette	4	25,11	25,11
TOTAL H.T.				232,55
T.V.A. a 10,00%				23,25
TOTAL T.T.C.En EURO				255,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1067050 du 09/06/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MME GRIVET Paulette

9 RUE CHARRIN

69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

N°: 910 901 du 09/06/2026

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

02297-00001-00003-00031 H / Type 3 / 03

Etage : 03

01-EE-2212-ENT-61513100

Date entrée: 01/09/2005

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 24/06/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement Remplacement d'une sonnette qui ne fonctionne plus Contacter l'employée d'immeuble Madame BARKA au : 06 52 06 86 60 Merci	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE Remplacement d'une sonnette qui ne fonctionne plus Contacter l'employée d'immeuble Madame BARKA au : 06 52 06 86 60 Merci	1,00	50,00	50,00	5,00	55,00
Total H.T.					106,87
Total TVA					10,69
Total TTC					117,56

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par SANTONI Arnaud le 09/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1067050 du 09/06/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 RUE CHARRIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **09/06/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1067050